

Zeitschrift: Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: - (1999)

Heft: 1

Vorwort: Priorités sur l'agenda de la FSEP

Autor: Zillig, Elisabeth

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

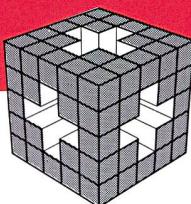
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIE PRIVATSCHULE L'ECOLE PRIVÉE LA SCUOLA PRIVATA



Mars 1999 no 1

Editorial

Priorités sur l'agenda de la FSEP

Comme fédération faîtière des écoles privées de l'ensemble de la Suisse, dont les activités et les intérêts sont très divers, la FSEP traite en particulier les questions relevant de la formation et de l'éducation au niveau fédéral. Elle suit et soutient les actions entreprises au niveau cantonal, sachant toutefois que c'est avant tout l'affaire des Associations régionales. La Fédération et son secrétariat soutiennent les Associations dans la mesure de leurs possibilités, transmettent des informations et servent de relais pour certaines prises de contact. A titre d'exemple, la FSEP a participé à un apéritif d'information à Lausanne avec les écoles Steiner, les écoles catholiques et l'Association vaudoise des écoles privées. Plus de vingt parlementaires vaudois ont ainsi pu s'entretenir avec les représentants de l'enseignement privé pour un échange utile et recevoir quelques impulsions pour leur travail politique.

Compte tenu des échos positifs recueillis à l'issue de cette manifestation, nous prévoyons d'organiser des rencontres semblables dans d'autres cantons. Les su-

jets traités dépendent des situations spécifiques de chaque canton. La préoccupation principale étant la mise en place de conditions permettant le financement de la formation et une réelle coopération entre l'Etat et l'enseignement privé.

Sur le plan fédéral, nous concentrons notre activité sur la révision de la loi sur la formation professionnelle, l'établissement du règlement sur la reconnaissance de la nouvelle maturité et l'introduction du système modulaire de la formation professionnelle.

En outre, nous poursuivons les discussions sur l'obtention de permis d'études pour les élèves et étudiants étrangers afin d'assouplir les conditions actuelles.

C'est ainsi, également, que nous avons réactivé notre collaboration avec «Suisse Tourisme». Nous étudions la création d'une société dite «Swiss Global Education» mise sur pied par un groupe d'écoles

membres de la FSEP. Son but serait de mieux profiler et diffuser l'image de l'enseignement privé suisse dans le monde et renforcer le partenariat avec «Suisse Tourisme».

Révision de la loi sur la formation professionnelle

Un groupe de travail ad-hoc a été constitué l'été dernier et un document exprimant le point de vue de l'enseignant privé a été établi et transmis.

Il s'agit essentiellement des points suivants:

- Financement de la formation professionnelle
- Formation selon l'art. 41 al. 2 de la loi sur la formation professionnelle
- La formation continue
- La création d'un article sur l'innovation.

Nous avons pris contact avec divers membres de la commission d'experts chargés par l'office fédéral de la formation et de la technologie (OFPT) de la préparation de la nouvelle loi. Nous avons exprimé nos souhaits et nos préoccupations. Pour l'instant la version définitive du projet de loi n'a pas encore été publiée. Nous attendons la procédure de consultation.

Cette loi concerne un grand nombre d'écoles membres: les écoles de commerce, d'assistantes médicales et toutes celles qui s'adressent à la formations des adultes ou préparent des diplômes de spécialisations ainsi que les écoles de maturité pour adultes, etc.

L'adaptation du règlement de la maturité à l'ordonnance fédérale.

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance fédérale de maturité en décembre 1998. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003. La FSEP a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de s'exprimer sur le projet.

Nos souhaits ont été entendus sur quelques points, d'autres demandes n'ont pas été prises en considération. Nous aurions souhaité que les écoles privées soient clairement citées dans le texte pour que notre partenariat soit officiellement reconnu. Cela n'a pas été le cas. Il faut cependant reconnaître positivement que le FSEP, par notre représentante à la Commission suisse, participera à l'élaboration des programmes et procédures des différentes matières. Les travaux sont actuellement en cours.

Inhalt / Sommaire

Editorial	1
Priorités sur l'agenda de la FSEP Eckdaten aus unserer bildungspolitischen Agenda	
Séminaire FSEP novembre 1998	6
Visioconférence. Rôles du directeur d'établissement. Le Bug de l'an 2000.	
Forum	8
Autor du chèque-éducation Groupement Suisse des Ecoles de Langues (GSEL) Verband Schweizerischer Sprachschulen (VSS) Leysin American School	
Info	16
VSP-GV vom 8. Mai 1999 / AG de la FSEP du 8 mai 1999 Lernfestival 99 – eine Aktionswoche für Weiterbildung Wichtige Daten	
Pressespiegel/A travers la presse/ Rassegna stampa	20

Herausgeber/Editeur:	Verband Schweizerischer Privatschulen VSP/Fédération Suisse des Ecoles Privées FSEP Christoffelgasse 3, 3011 Bern Tel. 031/328 40 50, Fax 031/328 40 45 Internet: http://www.swiss-schools.ch E-Mail: info@swiss-schools.ch
Redaktion/Rédaction:	Henri Moser, Markus Fischer, Sven Sievi
Inserate/Annonces:	Verband Schweizerischer Privatschulen VSP/Fédération Suisse des Ecoles Privées FSEP Christoffelgasse 3, 3011 Bern Tel. 031/328 40 50, Fax 031/328 40 45
Druck/Impression:	Marti Druck AG, Ostermundigen Tel. 031/931 54 54, Fax 031/931 81 49
Erscheinungsweise/ Mode de parution:	3x jährlich/3 fois par an
Auflage/Tirage:	1100 Exemplare/1100 exemplaires

La formation continue par modules

Suite à une intervention parlementaire (Motion Judith Stamm) l'OFPT (anciennement OFIAMT) a lancé le projet de formation continue par unités capitalisables (modules). En collaboration avec l'Association suisse d'enseignement à distance et des instituts de formation multimédia, la FSEP a développé un certain nombre de thèses dont les points principaux sont:

- que le système modulaire ne nuise pas à la compétitivité des instituts de formation.
- que l'autonomie des fournisseurs et des utilisateurs de formation ne soit pas limitée.
- que la compétence professionnelle reste le but garanti par ces formations.
- que l'accréditation pour ce type de formation ne soit pas réservée aux institutions officielles.

Dans ce domaine également, un bon nombre de nos écoles sont directement concernées.

La Direction de la FSEP informera régulièrement les membres sur tous les projets concernant la formation.

D'autre part, nous recevrons volontiers toutes informations ou demandes spécifiques d'une école, d'une Association ou d'un Groupement. Nous remercions tous les membres pour leur soutien dans les actions que nous entreprenons, qu'il s'agisse des niveaux fédéral ou cantonal.

Elisabeth Zillig,

Présidente de la FSEP



LES ECOLES PRIVÉES SUISSES sont

- individuelles,
- innovatrices,
- et orientées vers votre but de formation.

Intéressé(e)? Notre service officiel d'information et de médiation se tient gratuitement à votre disposition pour vous aider dans votre recherche d'une école conforme à vos désirs de formation.

Service Scolaire
de la Fédération Suisses des Ecoles
privées (FSEP)
Case postale 1488
1211 Genève 1
Tél.: 0848 88 41 51
Fax: 031/328 40 45
E-Mail: info@swiss-schools.ch
Internet: http://www.swiss-schools.ch

FAISONS LE BON CHOIX ENSEMBLE

Cherche emploi de professeur de français en lycée

- Dernier diplôme obtenu en France: DEA de Littérature
- Expérience professionnelle
- Motivée et ouverte à toute opportunité

Mlle Marie-Christine RENAUDIN
Les Bogey – Route du Renard 1208
73100 Gresy-sur-Aix – FRANCE

Tél. 04-79-34-80-48

LYCEE MICHEL DE MONTAIGNE

(Gai-Savoir SA)

Anne-Marie Dauvergne
2, rue De Grenus · CH-1201 Genève
Tél. 022 / 731 52 44 · Fax 022 / 731 52 44

Classes de 2nde, 1ère, Terminale; petits effectifs, suivi attentif des élèves. Enseignement traditionnel mais très ouvert sur le monde. Etudes dirigées, cours de révisions avant rentrée. Sections: Littéraire, Sciences Economiques et Sociales, Scientifique, Sciences et Technologies tertiaires.